



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 2 juin 2022

## Sécheresse : déclenchement des niveaux d'alerte et d'alerte renforcée pour 5 zones d'alerte sécheresse en Loir-et-Cher

Depuis le déclenchement de la vigilance le 6 mai dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique continue de se dégrader :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines édité par la DREAL Centre-Val de Loire le 15 mai 2022 montre des indicateurs en baisse pour le département du Loir-et-Cher (indicateurs de la Beauce Blésoise et Craie Loir-et-Cher) ;
- sur les 15 débits de cours d'eau mesurés, 14 continuent de baisser ;
- les prévisions des pluies attendues dans les 10 prochains jours restent faibles (probabilité de pluies supérieures à 10 mm de l'ordre de 14 % le 4 juin uniquement).

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, sont déclenchés par arrêté préfectoral :

**\* le niveau d'alerte simple (DSA) pour les bassins de la Brenne, de la Masse et de la Cisse amont ;**

**\* le niveau d'alerte renforcée (DAR) pour les bassins de l'Aigre et des Mauves.**

Entre autres, les restrictions suivantes s'appliquent sur les communes concernées :

### **Par les bassins de la Brenne, la Masse et la Cisse amont :**

- les irrigants doivent réduire de 20 % le volume hebdomadaire autorisé (sauf Cisse amont) ;
- le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages sont interdits ;
- l'arrosage des pelouses et jardins est interdit entre 10 h et 18 h.

### **Par les bassins de l'Aigre et des Mauves :**

- le remplissage des plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages sont interdits ;
- l'arrosage des pelouses et jardins est interdit ;
- l'arrosage des potagers est interdit entre 8 h et 20 h ;
- le lavage des véhicules est interdit hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression.

En Beauce, les usages agricoles ne sont pas concernés par ces restrictions. De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usagers extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

**Pour informations :** <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

### **Contacts presse**

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41